Vitrolles
vivre ensemble

VISITE DE QUARTIER : Gai Logis / Fouquet

Mardi 6 octobre 2026

***Heure** : 18h00*
***Lieu** : Espace commercial du Fouquet*
***Participants** : Environ 10 riverains*

Présence des élus et services municipaux :

M Loïc GACHON - Maire
Mme Martine MIGLIOR - Adjointe au Maire
M François CORDONNIER - Direction Voiries Réseaux Circulation
M Patrick LAFFON - Service Entretien Exploitation
M Benjamin GERVASI - Représentant de la Police municipale

Propreté

Les riverains signalent que les conteneurs situés devant la piscine sont régulièrement encombrés par des dépôts sauvages et souhaitent l'installation d'une caméra de vidéosurveillance pour lutter contre ces incivilités.

Réponse :

Les dépôts sauvages constituent une véritable problématique et représentent une priorité pour les équipes, à l'exception des dépôts situés au pied des immeubles, qui relèvent de la compétence de la Métropole. N'hésitez pas à effectuer des signalements auprès d'Allô Mairie afin de faciliter leur prise en charge.

L'installation d'une caméra à proximité des conteneurs n'est pas exclue et pourra faire l'objet d'une étude par la Police municipale afin d'en évaluer la pertinence.

La Ville dispose actuellement de 170 caméras de vidéoprotection sur son territoire et poursuit le développement de ce dispositif, avec l'installation de quatre caméras supplémentaires chaque année.

Les caméras destinées à lutter contre les dépôts sauvages sont différentes des caméras de vidéoprotection statiques. Mobiles, elles sont spécifiquement déployées sur les points sensibles afin de détecter les dépôts d'objets et de lutter contre ces incivilités.

Nuisances rats

Les propriétaires ont fait installer des boîtes anti-rats au sein des habitats collectifs afin de lutter contre leur prolifération. En parallèle, ils sollicitent l'intervention des services de la Ville.

Réponses :

Les produits utilisés pourraient s'avérer inefficaces, les rats ayant potentiellement développé une résistance à certaines substances.

La Ville expérimente de nouvelles méthodes de dératisation, notamment le recours à des furets ou à la neige carbonique. Il faut effectivement coordonner les interventions entre la Ville, la Métropole et les syndics afin d'assurer une action complémentaire et efficace.

Nuisances sonores liées à la circulation rue Aubanel

Les riverains déplorent les nuisances sonores liées à la circulation des véhicules ainsi que les excès de vitesse constatés rue Aubanel.

Réponse :

Les comportements routiers se sont dégradés en ville ces dernières années. C'est pourquoi la Ville s'est dotée d'une brigade, de quatre motards, chargée d'intervenir en matière de sécurité routière, ils se montreront attentifs à la rue Aubanel dans le cadre de leurs patrouilles.

Présence de la police municipale

Les habitants font part de leur sentiment d'une présence moins visible des agents de police dans le quartier.

Réponse :

La police municipale n'a pas connu de baisse de ses effectifs. La Ville compte actuellement 50 agents, un effectif pérennisé et maintenu dans la durée.

La présence des agents n'est pas assurée 24 heures sur 24. La Ville privilégie une couverture des plages horaires les plus sensibles, afin d'adapter les moyens aux problématiques rencontrées sur le terrain.

Enfin, certaines interventions relèvent de la compétence de la Police nationale. La Police municipale intervient dans le cadre de ses missions et ne peut se substituer à celle-ci.

Construction entre les résidences du Gais Logis et le Fouquet

Les habitants souhaitent connaître l'origine du projet ainsi que son état d'avancement. Ils expriment également des inquiétudes quant aux conséquences de la construction de ce bâtiment sur les possibilités de stationnement dans le quartier.

Réponse :

Le projet est porté et réalisé par un promoteur privé, et non par la Ville. Il est en cours de réalisation. Le Maire rappelle que le Plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) impose la réalisation de places de stationnement par logement (une place en dessous de 40 m², deux places au-dessus) pour toute nouvelle construction. Enfin, il souligne que le stationnement à l'intérieur des résidences fonctionne de manière satisfaisante.

Entretien espaces verts

Les habitants souhaitent que l'entretien du chemin de la Farandole soit effectué plus régulièrement.

Réponse :

Les services techniques présents prennent note de cette doléance.

Dégradations occasionnées par les entreprises intervenantes

Des habitants signalent que certaines entreprises intervenant pour des travaux de voirie ou l'entretien des espaces verts occasionnent parfois des dégradations.

Réponse :

La Ville étant assurée, les habitants sont invités à signaler tout dommage.

Zone de stationnement avenue de la Rangue

L'enrochement a été retiré afin de faciliter l'accès des pompiers. Cependant, cet espace est utilisé comme zone de stationnement par certains riverains. Ces derniers demandent donc l'installation d'un panneau pour réglementer le stationnement.

Réponse :

Les services techniques présents prennent note de cette doléance.

Point réseau de chaleur

La Ville a engagé le développement d'un réseau de chaleur par géothermie

Ce réseau de chaleur permet de chauffer plusieurs immeubles grâce à la chaleur naturellement présente dans le sous-sol. Cette chaleur est récupérée puis distribuée aux bâtiments raccordés par un réseau de canalisations.

Ce dispositif présente plusieurs avantages pour les habitants :

- Réduire les charges de chauffage
- Bénéficier d'une énergie plus écologique
- Profiter d'une énergie locale et renouvelable
- Mieux maîtriser les dépenses énergétiques à long terme

L'installation d'une antenne du réseau étant prévue à l'horizon 2029, la copropriété du Fouquet devra engager des démarches auprès de la Ville.